

ACROPOLE FITNESS

Payerne

Contrat de membre

Nom & prénom :

E-mail :

Adresse :

NPA & Lieu :

Date de naissance :

Téléphone :

Abonnements cours fixes

Cours FIXE*	Nickel 4 cours/mois
3 mois	79 CHF/mois + 2 cours découvertes gratuits**
6 mois	69 CHF/mois + 3 cours découvertes gratuits**

*Le cours est défini à la conclusion de l'abonnements "Cours fixe" pour la durée choisie.

** Les cours découvertes gratuits donnent accès à l'ensemble du planning d'Acropole Fitness Payerne.

Je désire payer : en une fois ou mensuellement

➡ Date du début du contrat :

J'ai lu et j'accepte les conditions générales :

Date :

Signature :

Conditions générales

1. Types de contrat

- Tous les contrats et les cours sont accessibles aux femmes comme aux hommes.
- Le contrat indique le nombre de cours mensuels auquel le client a droit, étant considéré qu'un mois va du 1^{er} au 30/31. Le contrat donne uniquement accès au cours de l'école sélectionné à la conclusion de l'abonnement.
- Sur demande et à n'importe quel moment, le client peut demander à augmenter son abonnement vers les types d'abonnements qui donnent accès à tous les cours (Bronze, Silver, Gold ou Diamond). Le contraire n'est pas possible.
- Les cours sont limités à 2 personnes par pole. Si le client souhaite un suivi plus personnalisé, Acropole propose des cours privés avec un professeur.

2. Inscription et présence aux cours

- L'inscription aux cours est effectuée lors de la conclusion de l'abonnement et ne pourra pas être modifiée pour la durée du contrat.
- L'inscription préalable des cours offerts est obligatoire sur le site www.sportsnow.ch
- En cas d'empêchement, le cours ne pourra pas être compensé.
- En cas d'absence de l'ensemble des élèves, Acropole se réserve le droit d'annuler le cours 20 minutes après l'heure du début. L'annulation sera communiquée aux clients, par mail et/ou SMS, à condition que leurs coordonnées sur SportsNow soient correctes. Tous changements de coordonnées doivent être modifiés dans le profil SportsNow par le client. Dans le cas où Acropole se voit obligée d'annuler un cours pour des raisons organisationnelles (hors vacances), le client inscrit peut profiter d'un autre cours durant le même mois.
- Acropole se réserve le droit de modifier les horaires et le genre de cours durant l'année dans un but d'améliorer le planning, dans l'intérêt des clients et des enseignants.
- L'élève accepte de partager le matériel et de travailler avec un partenaire, notamment par mesure de sécurité.

3. Absence

- En cas d'absence, même excusée, le client ne peut pas rattraper le cours.
- La non-fréquentation des cours pour des raisons d'organisation personnelle ne peut donner lieu à aucun remboursement.
- En cas de maladie, grossesse, accident ou déplacement professionnel, attestés par un certificat ou une pièce justificative, le contrat peut être suspendu pour la période déterminée. Un certificat sera valable un mois seulement et un nouveau sera demandé pour une période plus longue.
- Cependant le client doit avertir le secrétariat dès qu'il a connaissance de l'arrêt. C'est à cette date seulement que peut commencer la suspension de l'abonnement. Il a ensuite 7 jours pour transmettre le certificat ou la pièce justificative par mail au secrétariat. En dehors de ces termes, la suspension d'abonnement ne sera pas accordée.

4. Paiement

- Les paiements peuvent être faits en salle ou par versement sur notre **IBAN CH31 8047 9000 0171 2155 8**.
- Les prix sont indiqués par mois. Le montant du contrat choisi doit être payé chaque mois avant le 1er du mois en cours.
- L'accès aux cours n'est pas possible si l'abonnement n'a pas été payé. En cas de blocage de son compte, le client doit prendre contact avec le secrétariat pour autoriser l'inscription aux cours.
- Dans le cas d'un non-paiement, l'école peut ainsi recourir à l'entreprise de recouvrement *Intrum Justitia* pour recouvrer sa créance.
- Frais en cas de retard de paiement : frais de traitement (au plus tôt 70 jours à compter de la date de facturation, lors de la transmission à un prestataire de services de recouvrement) selon le montant de la créance en CHF : 37 (jusqu'à 19) ; 58 (jusqu'à 59) ; 145 (jusqu'à 399) ; 225 (jusqu'à 999) ; 285 (jusqu'à 1999) ; 385 (jusqu'à 2999) ; 575 (jusqu'à 4999) ; 685 (jusqu'à 6999) ; 825 (jusqu'à 9999) ; 1375 (jusqu'à 19 999) ; 2600 (jusqu'à 49 999) ; 6% de la créance (à partir de 50000).
- Les étudiants et AVS ne bénéficient pas de réduction.

5. Résiliation

- **Le contrat est souscrit pour une durée de 6 mois et se renouvelle automatiquement à son échéance.** Sans demande de résiliation, le contrat se renouvelle et les paiements sont dus à Acropole Fitness.
- Pour être accepté, le **mail** de résiliation doit être envoyé à Acropole **au moins 15 jours avant le terme du contrat.**
- En cas de demande de **résiliation anticipée**, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement, impliquant toutefois le versement **d'indemnités**.
- Acropole se réserve le droit d'annuler/résilier, avec effet immédiat, le contrat de tout membre dont le comportement porte atteinte à la bonne marche de l'école.

6. Vacances et fermeture de l'école

- Acropole ferme 6 semaines par année. Le contrat prend en compte ces fermetures, puisque que chaque client reçoit des cours dit « de compensation » gratuits, dont le nombre est calculé en fonction de l'abonnement souscrit. Ces derniers doivent être utilisés durant la durée de validité de l'abonnement. Une fois l'abonnement échu, les cours non utilisés sont perdus.
- Le paiement des mensualités d'abonnement est dû même en période de vacances.
- L'école suit le calendrier des jours fériés cantonaux et fédéraux.

7. Responsabilité

- L'école s'engage à fournir un environnement d'entraînement sécurisé pour la pratique du sport. Acropole Fitness décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou accident pouvant arriver durant les cours.

Par cette signature, je reconnais devoir chaque mois la somme de mon abonnement :

Date :

Signature :